

Fiche d'inscription pour l'Association Sportive du collège Jean Moulin

Nom : Classe:.....

Prénom :.....

Activité choisie :.....

Code du Sportif

En m'inscrivant à l'association sportive et en prenant une licence UNSS, je m'engage à :

- Jouer loyalement sans violence en restant maître de moi.
- Respecter l'arbitre, le juge, en acceptant toutes ses décisions, quelles qu'elles soient.
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête et bon joueur.
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition.
- Respecter ce contrat et représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon collège, mon quartier, ma ville lors de toutes les manifestations sportives.

« lu et approuvé »

le :...../...../20.....

Signature du sportif :

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur, responsable légal(1)

- autorise mon enfant :.....né(e) le...../...../20....

Classe :..... externe/demi-pensionnaire à participer à

l'activité :.....de l'Association sportive du collège Jean Moulin.

- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

Les mentions suivantes sont obligatoires :

Numéros de téléphone pour vous contacter en cas d'accident :.....

adresse e-mail des parents :.....@.....

adresse e-mail de l'enfant :.....@.....

Fait à :.....le...../...../20..... signature

(1) Rayer la mention inutile

Cotisation annuelle comprenant, la licence UNSS et ses assurances, les déplacements lors des compétitions, le matériel :

28 euros, en chèque de préférence à l'ordre de L'A.S. du collège Jean Moulin.

Règlement intérieur de l'Association Sportive du collège Jean Moulin

Les élèves 1/2 pensionnaires sont libérés à 12H30 par l'établissement.

Les élèves qui ont entraînement au collège Jean Moulin doivent attendre devant le portail du collège. Le professeur qui prend en charge le groupe ira leur ouvrir.

Les autres élèves se rendront, par leurs propres moyens, et de façon autonome sur les lieux de pratique pour les entraînements.

Ils ne sont donc plus sous la responsabilité de l'Etablissement.

Modalités de déplacement pour les compétitions

Les déplacements pour les différentes compétitions sont organisés en bus ou tramway sauf si la compétition a lieu à l'endroit de l'entraînement habituel.

Le rendez-vous, qui est donné par voie d'affichage au collège (sur le tableau prévu à cet effet au gymnase), est fixé devant l'établissement par l'enseignant responsable de l'activité. Il y est précisé, l'horaire de départ et de retour prévisible devant l'établissement ainsi que le lieu de la compétition.

L'encadrement lors des compétitions est assuré par l'enseignant responsable de l'activité et/ou des intervenants de la communauté éducative autorisée par le comité directeur de l'Association Sportive.

Il existe une convention entre les établissements de Jean Moulin et d'Ausone, concernant l'encadrement des élèves de ces deux collèges.

Gestion des absences

Une feuille de présence est tenue à jour, à chaque séance, pour chaque activité par l'enseignant.

Conduite à tenir en cas d'accident

L'enseignant sera tenu d'avertir le 15 puis les parents.

Si l'accident revêt un caractère très grave, la principale du collège sera également informée le plus rapidement possible.

*Madame la présidente de l'Association Sportive
Mme Redondo*

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
mère, père, tuteur, représentant légal de l'enfant.....
en classe de au collège Jean Moulin, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association sportive à laquelle participe mon enfant.

Fait à :le...../...../20..... signature